



Le 8 octobre 2026

PAR COURRIEL

Accès à l'information

1001, boul. Robert-Bourassa

6^e étage

Montréal (Québec) H3B 0B6

Responsable.Acces@hydroquebec.com

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2026-0560

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 28 septembre et indiquant :

« J'aimerais obtenir la liste des contrats par Hydro-Québec avec les entreprises du tableau suivant dont la date de signature se situe entre le 1er janvier 2025 et le 1er octobre 2026. Pour chacun des contrats, j'aimerais savoir la date de conclusions de contrat, le type de contrat (gré-à-gré, appel d'offre sur invitation, appel d'offre publics, etc.), le montant des contrats (avec et sans taxes), l'objet du contrat (court descriptif). » (Transcription intégrale)

Vous trouverez ci-dessous les renseignements faisant l'objet de votre demande:

	Nombre d'achats de services	Type de contrat	Montant	Objet
Axia services	2024 : 1 2025 : 15 2026 : 2	gré-à-gré	2024 : 192\$ 2025 : 12 644\$ 2026 : 2 696\$	Services d'entretien ménager
Petites-Mains	2025 : 2 2026 : 3	gré-à-gré	2025 : 963\$ 2026 : 3 151\$	Service de fourniture de café et boîtes-à-lunch

Après analyse, nous constatons que la communication des autres renseignements faisant l'objet de votre demande sont formés de renseignements de nature commerciale appartenant à Hydro-Québec et/ou fourni par des tiers que nous traitons de manière confidentielle. Nous invoquons les articles 21 à 24 et 27 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* à cet effet. Dans ce contexte, nous ne pouvons accéder entièrement à votre demande.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet, de même que des articles de cette loi mentionnés à la présente.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents,

Sébastien Dutil
Conseiller – Régie d'entreprise et Accès à l'information

p. j.